

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 septembre 2021

LADOM et le SMA reconduisent leur partenariat en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes ultramarins

Sous l'impulsion du Ministre des Outre-mer, LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) et le SMA (Service Militaire Adapté) ont renouvelé au travers d'un nouveau protocole d'accord, leur engagement commun : favoriser l'insertion professionnelle et l'épanouissement personnel des jeunes ultramarins.

Le partenariat signé initialement le 11 avril 2017 et, renouvelé quatre ans après, a pour objet de mieux assurer la coordination des missions réalisées par LADOM et le SMA, afin de garantir au public commun l'efficacité et la sécurité des parcours de qualification et d'accès à l'emploi en mobilité.

Le SMA et LADOM assureront des missions complémentaires dans le cadre du programme de mobilité formation professionnelle. Il s'agira entre autres pour chaque partie prenante :

- Pour le SMA, de présenter à LADOM les profils de jeunes ayant manifesté un besoin de formation qui ne serait réalisable que dans le cadre d'une mobilité.
- Pour LADOM, après sécurisation de l'environnement administratif et financier des parcours individuels de formation, d'engager les dispositifs d'accompagnement financier liés à la formation en mobilité : les frais pédagogiques, la rémunération, l'allocation complémentaire de mobilité et les déplacements aériens.

Cet accord partenarial qui s'inscrit dans la durée, a déjà permis d'accompagner depuis 2017, près d'un millier de jeunes ultramarins engagés comme volontaires au sein des SMA d'Outre-mer. Il fera l'objet d'une déclinaison territoriale avec les représentants locaux de LADOM et du SMA.

Contact presse

LADOM : Laura Bourgninaud, directrice de cabinet et de la communication - laura.bourgninaud@ladom.fr
SMA : Chems-Eddine, officier chargé de communication – chems-eddine.bouriche@outre-mer.gouv.fr